



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Rapport financier trimestriel

**du Conseil de recherches en sciences humaines
du Canada**

pour le trimestre terminé le 30 juin 2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, 2025

Numéro de catalogue : CR12-1F-PDF

ISSN : 2816-8100

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la haute gestion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le [Budget des dépenses 2025-2026](#). Ce rapport n'a pas fait l'objet d'un examen ni d'un audit externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Le CRSH a été constitué en 1977 en vertu de la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines](#). Comme cela est mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le CRSH est un établissement public. À titre d'organisme subventionnaire fédéral, il encourage et appuie la recherche et la formation au niveau postsecondaire dans le domaine des sciences humaines afin d'accroître le développement du Canada, de ses communautés et de ses régions sur le plan économique, social et culturel. La recherche en sciences humaines produit des connaissances sur l'être humain d'hier et d'aujourd'hui en vue de contribuer à bâtir un avenir meilleur.

Une description sommaire de la raison d'être et des activités de programme du CRSH se trouve dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

La haute gestion a préparé ce rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSH accordées par le Parlement ainsi que celles qui ont été utilisées par le CRSH conformément au Budget des dépenses 2025-2026. Ce rapport a été préparé au moyen d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

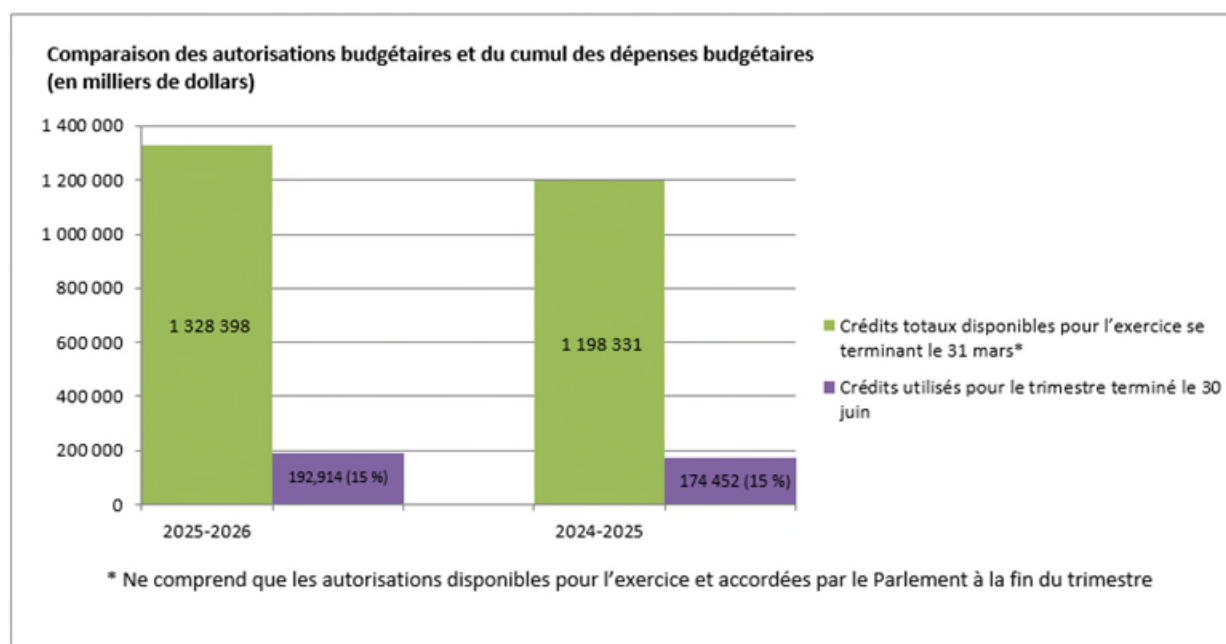
Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

Le CRSH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de production de rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore attribuées en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section fait état des éléments importants qui ont contribué à la variation des ressources disponibles au cours de l'exercice, ainsi que des dépenses engagées depuis le début de l'exercice, par rapport à l'exercice précédent.

Le graphique suivant met en comparaison les autorisations budgétaires à disposition pour l'exercice financier complet et les dépenses budgétaires trimestrielles des exercices 2025-2026 et 2024-2025.



2.1 Changements importants apportés aux autorisations budgétaires

En date du 30 juin 2025, les autorisations totales à la disposition du CRSH en 2025-2026 s'élevaient à 1,3 milliard, ce qui représente une augmentation globale de 130,0 millions (10,9 p. 100) par rapport à la même période l'année précédente. Voici les principaux changements dans les autorisations budgétaires du CRSH depuis les derniers exercices financiers :

- Hausse de 61,4 millions de dollars par rapport au Budget 2024 pour soutenir les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et les chercheuses postdoctorales et chercheurs postdoctoraux.
- Hausse de 58,2 millions de dollars par rapport au Budget 2024 afin d'accroître le soutien aux subventions de recherche de base.
- Hausse de 3,4 millions de dollars pour le transfert de fonds liés au Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), afin de stimuler l'innovation grâce à des partenariats entre les collèges, les universités et les entreprises locales du Canada.
- Hausse de 2,8 millions de dollars par rapport au Budget 2024 pour les Bourses de formation en recherche du Canada, afin de renforcer le soutien fédéral à la recherche et aux talents dans ce domaine.
- Hausse de 2,5 millions de dollars par rapport au Budget 2024 pour soutenir la participation des Autochtones à la recherche.

2.2 Changements importants dans les autorisations utilisées

Cumul des dépenses de l'exercice en cours

Le tableau suivant met en comparaison les dépenses cumulatives par crédit voté pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses budgétaires cumulatives à la fin du trimestre

(en millions de dollars)

Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement

Liées au personnel (comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés)

Non liées au personnel

Crédit 5 - Subventions et bourses

Dépenses budgétaires totales

	2025-2026	2024-2025	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement			
Liées au personnel (comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés)	12,2	10,8	1,4
Non liées au personnel	1,1	1,0	0,1
Crédit 5 - Subventions et bourses	179,6	162,6	17,0
Dépenses budgétaires totales	192,9	174,4	18,5

À la fin du premier trimestre de l'exercice 2025-2026, le total des dépenses budgétaires s'élevait à 192,9 millions de dollars contre 174,4 millions de dollars pour la même période à l'exercice précédent.

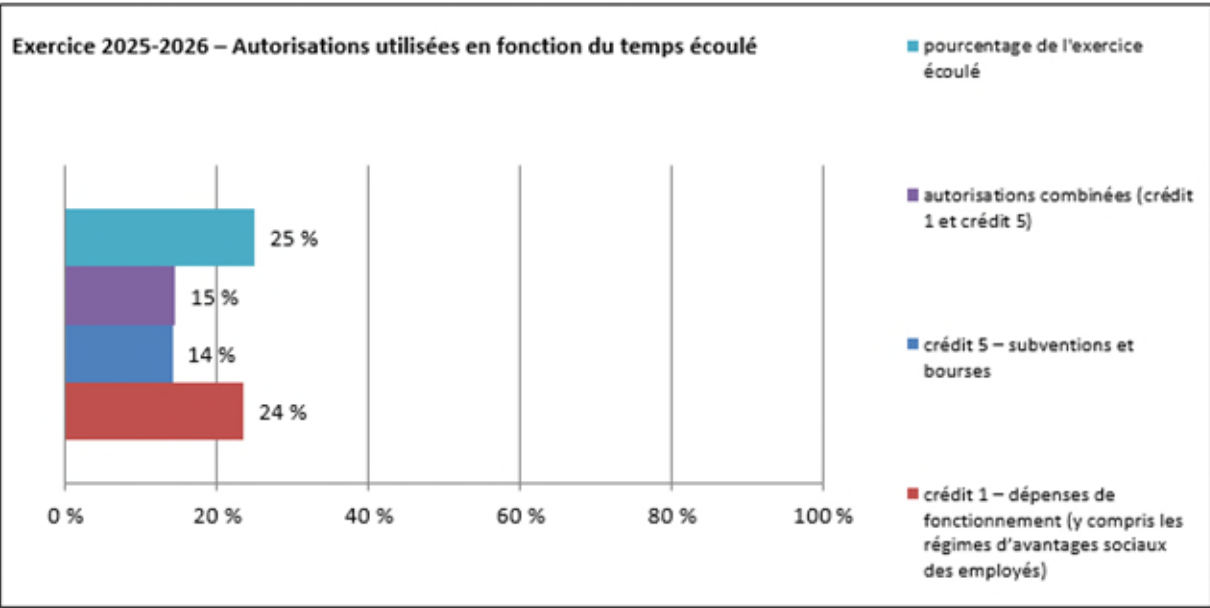
Subventions et bourses d'études

À la fin du premier trimestre de l'exercice 2025-2026, les dépenses relatives aux subventions et aux bourses d'études avaient augmenté de 17,0 millions de dollars par rapport à la même période à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des autorisations budgétaires (voir la section 2.1) et au calendrier de versements des subventions et bourses.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au personnel, qui comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux, ont augmenté de 1,4 million de dollars par rapport à la même période à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective (octobre 2024) et des clauses liées aux augmentations salariales.

Le total des dépenses non liées au personnel à la fin du premier trimestre de l'exercice 2025-2026 est demeuré largement conforme aux dépenses engagées au cours de la même période de l'exercice précédent. Il y a eu une diminution des frais associés aux services d'accès aux bases de données et à la location de logiciels, ce qui a été partiellement compensée par une augmentation des frais associés aux achats de logiciels clients, aux services de communication de données et aux déplacements pour les engagements des parties prenantes. Voir les dépenses budgétaires ministérielles par article courant (tableau de la section 6) pour de plus amples renseignements à ce sujet.



À la fin du premier trimestre de l'exercice 2025-2026, le total des autorisations utilisées (192,9 millions de dollars) représentait 15 p. 100 du total des autorisations disponibles (1,3 milliard de dollars).

3. Risques et incertitudes

Grâce au processus de repérage des risques organisationnels, le CRSH établit un profil de risque organisationnel annuel décrivant les risques stratégiques, les niveaux de risque et les mesures d'atténuation. Le CRSH a lié la gestion du risque organisationnel à son processus de planification intégré afin de renforcer la cohésion et la surveillance de la direction dans la réalisation de son mandat.

L'exercice d'évaluation des risques 2025-2026 a permis d'obtenir l'information nécessaire pour réagir correctement aux risques en allouant des ressources, tant humaines que financières, et en hiérarchisant les activités. La haute direction suit de près les trois principaux risques :

Risque 1 – Gestion des ressources

La capacité du CRSH à allouer des ressources financières et humaines, y compris le recrutement et la rétention de talents, pour soutenir les priorités nouvelles et existantes peut être limitée par la mise en œuvre d'une nouvelle solution de gestion des subventions et la maintenance continue des systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information du CRSH sont aggravées par des pressions auxquelles l'organisation est confrontée (conception et prestation de nouveaux programmes, collaboration élargie avec des parties prenantes externes, et adaptation continue à l'environnement en changement).

Risque 2 – Gestion du changement

Le volume, la complexité et l'incertitude persistants des changements auxquels sont confrontés le CRSH et l'écosystème de recherche auront une incidence importante sur le personnel du CRSH et pourraient compromettre la capacité du CRSH à mener à bien ses programmes de base et à mettre en œuvre de nouveaux investissements et de nouvelles structures.

Risque 3 – Gestion de la réputation

L'influence et le rôle du CRSH dans la stratégie du gouvernement du Canada en matière de science et d'innovation et dans l'écosystème de recherche au sens large sont influencés par la perception du public de la valeur de la recherche en sciences humaines, qui dépend directement de notre capacité à cerner et à communiquer, dans les deux langues officielles, l'excellence et l'impact de la recherche et de la formation que nous soutenons, ainsi qu'à établir des partenariats solides entre les différents secteurs.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 11 mars 2025, les trois organismes fédéraux de financement de la recherche – les [Instituts de recherche en santé du Canada](#) (IRSC), le [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie](#) et le [CRSH](#) – ont annoncé le lancement du nouveau programme harmonisé de bourses d'études et de bourses de recherche des trois organismes, appelé les Bourses de formation en recherche du Canada (BFRC), qui acceptera les demandes dès l'été 2025. Grâce à ce nouveau programme, le nombre annuel de bourses d'études et de

bourses de recherche offertes aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et aux chercheuses postdoctorales et chercheurs postdoctoraux augmentera de 1 720. Cette augmentation comprendra 300 bourses supplémentaires au niveau de la maîtrise, 1 200 au niveau du doctorat et 220 au niveau postdoctoral. La valeur annuelle de ces bourses sera de 27 000 dollars au niveau de la maîtrise, de 40 000 dollars au niveau du doctorat et de 70 000 dollars au niveau postdoctoral.

Le 21 mars 2025, les trois organismes fédéraux de financement de la recherche ont annoncé les nouvelles occasions et possibilités de financement suivantes pour la recherche dirigée par des Autochtones, dans le cadre de l'engagement pris dans le Budget fédéral 2024 d'accorder 30 millions de dollars pour soutenir et accroître la participation des Autochtones à la recherche :

- Subventions Connexion pour les capacités et le leadership autochtones en recherche (destinées aux Premières Nations et Métis)
- Subventions Réseaux pour l'innovation et le leadership autochtones en recherche (destinées aux Premières Nations et Métis)
- Subvention pour le réseau de recherche inuit (phase 3)

Les trois organismes ont cherché à élaborer conjointement, en collaboration avec des partenaires de recherche autochtones, de nouvelles occasions et possibilités de financement axées sur l'autodétermination des Autochtones, la décolonisation de la recherche et un accès et un soutien plus équitables pour les organisations et les chercheuses et chercheurs autochtones.

Approuvé par :

Ted Hewitt, Ph. D.
Président

Dominique Osterrath
Dirigeante principale des finances et
vice-présidente, Direction des services
administratifs communs

Ottawa, Canada
Le 29 août 2025

5. État des autorisations (non audité)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	50 468	11 791	11 791	44 249	10 658	10 658
Crédit 5 – Subventions et bourses	1 271 890	179 640	179 640	1 149 278	162 620	162 620
Autorisations budgétaires législatives						
Régimes d'avantages sociaux des employés	5 932	1 483	1 483	4 696	1 174	1 174
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines	108	-	-	108	-	-
Autorisations budgétaires totales	1 328 398	192 914	192 914	1 198 331	174 452	174 452

* Ne comprend que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre

6. Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non audité)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	44 702	12 226	12 226	38 728	10 796	10 796
Transport et communications	1 959	218	218	938	150	150
Information	1 672	61	61	1 779	130	130
Services professionnels et spéciaux	5 723	530	530	4 789	505	505
Location	1 880	98	98	1 474	182	182
Services de réparation et d'entretien	51	-	-	163	15	15
Services publics, fournitures et approvisionnements	50	9	9	193	8	8
Acquisition de matériel et d'outillage	467	133	133	987	47	47
Autres subventions et paiements	4	(1)	(1)	2	(1)	(1)
Paiements de transfert	1 271 890	179 640	179 640	1 149 278	162 620	162 620
Dépenses budgétaires totales	1 328 398	192 914	192 914	1 198 331	174 452	174 452